

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BOURGES - 1801 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 26/09/2024 - 4114 - 2009 B 00273 - 513 521 161 - A S M LMNP

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOURGES
déposé le :
26 SEP. 2024
sous le N° 4114 LE GREFFIER

— — — — —

Phave

ASM LMNP
Société à responsabilité limitée
Au capital de 500 000 euros
Siège social : 10 RUE GAMBON 18100 VIERZON
RCS BOURGES B 513 521 161

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2024

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Affectation du résultat

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 17309.19 euros de la manière suivante :

Distribution de l'intégralité du bénéfice soit 17309.19 euros

Rappel des dividendes distribués

L'assemblée générale prend acte qu'il a été distribué 55830.48 euros de dividendes au titre de l'exercice 2022.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme,
La gérance



ASM LMNP
Société à responsabilité limitée
Au capital de 500 000 euros
Siège social : 10 RUE GAMBON
18100 VIERZON
RCS BOURGES B 513 521 161

Reçu au Greffe du Tribunal
de Commerce de Bourges
le

25 SEP. 2024

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2023

Le trente juin deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, les associés se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation de la gérance.

Il a été établi une feuille de présence,

Sont présents :

- Monsieur Jean Pierre CHÊNE détenteur de six mille deux cent cinquante parts en usufruit, ci 6250 parts.
- Monsieur Alexandre CHÊNE détenteur de dix-huit mille sept cent cinquante parts, ci 18750 parts
- Madame Monique CHÊNE détentrice de six mille deux cent cinquante parts en usufruit, ci 6250 parts.
- Mademoiselle Stéphanie CHÊNE détentrice de dix-huit mille sept cent cinquante parts, ci 18750 parts

Total des parts des associés présents : 50000 parts sur les 50000 parts composant le capital social.

L'assemblée est présidée par Madame CHÊNE Monique, gérante

Elle déclare que tous les documents prescrits aux articles R 223-18 et R 223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

Elle rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la Société ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus à la gérance ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport spécial du Gérant sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce, approbation de ces conventions ;
- Questions diverses.
- Pouvoir en vue des formalités.

Puis elle donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, la Présidente mets successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la Société, des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice lesquels font apparaître un bénéfice de 17309.19 euros.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 17309.19 euros de la manière suivante :

Distribution de l'intégralité du bénéfice soit 17309.19 euros

Rappel des dividendes distribués

L'assemblée générale prend acte qu'il a été distribué 55830.48 de dividendes au titre de l'exercice 2022.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale après avoir pris connaissance du rapport spécial sur les conventions relevant de l'article L 223-19 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérante.



Bilan Actif

Certifié conforme à l'original
P. Lève

Etat exprimé en euros

		31/12/2023			31/12/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	634 450	196 232	438 218	458 091
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	82 602	81 745	857	1 745
	Immobilisations en cours	4 245		4 245	3 338
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
TOTAL (II)		721 296	277 977	443 320	463 173
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	11 108		11 108	6 719
	Autres créances	332		332	80
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	150 000		150 000	
	DISPONIBILITES	983		983	131 991
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (III)	162 423		162 423	138 790
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		883 719	277 977	605 743	601 963

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Certifié conforme à l'original
[Signature]

Etat exprimé en euros

31/12/2023

31/12/2022

Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	500 000	500 000
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	17 309	55 830
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	517 309	555 830
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	34 054	40 004
	Emprunts et dettes financières divers (3)	52 531	5 614
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 380	
	Dettes fiscales et sociales	469	514
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	88 433	46 132
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	605 743	601 963
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	17 309,19	55 830,48
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	88 433	12 078
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
(3)	Dont emprunts participatifs		